



**FNASCEE**

couleur **passion**

# Carnet du raidleur

**du 9<sup>ème</sup> raid cyclotouriste « sécurité routière »**

**du 2 au 8 juin 2007**

**de Pernes-les-Fontaines à Gap**

**En partenariat avec la direction générale des Routes, la direction de la Sécurité et de la Circulation routières ainsi que la direction générale du Personnel et de l'Administration du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'Équipement (FNASCEE) organise un raid cyclotouriste « sécurité routière » tous les deux ans sur un parcours différent passant par cinq villes étapes. Notre fédération a initié cette manifestation unique en France depuis 1989.**

Le raid cyclotouriste « sécurité routière » se déroule toujours en juin à la veille des grands départs estivaux, c'est une action de communication autour de la sécurité routière à travers de nombreuses animations, conférences-débats dans le cadre du village « sécurité routière » situé dans le centre ville dès que cela est possible. L'ouverture la plus large sera faite au public dès 9 heures, et plus particulièrement aux jeunes que nous allons rencontrer dans les écoles, collèges ou lycées.

Le fait d'utiliser des vélos est vraiment un bon moyen d'accroche et nous permet de faire passer les messages de sécurité routière. Il est demandé aux vélos comme aux véhicules de l'organisation de respecter le code de la route.

Ce neuvième raid est l'occasion de montrer notre savoir faire et de promouvoir les nouvelles directives ministérielles. Le ministère soutient moralement et financièrement cette action au point, que sans lui, le raid ne pourrait être réalisé.

## **Comité d'organisation du thème**

Cette année un effort particulier a été fait en direction des écoles. Plusieurs courriers, un grand concours de dessins et des textes ont été réalisés. Chaque jour, les gagnants de chaque étape recevront leur lot, nous attendons une moyenne de 350 enfants par village sécurité routière

Cette organisation s'appuie dans chaque département sur l'association sportive, culturelle et d'entraide de l'équipement (ASCEE) locale. L'équipe fédérale pour le thème est composée d'une douzaine de personnes et se déplace de ville en ville pour l'organisation des animations au village « sécurité routière » dans l'attente du passage des raiders.

Dans chaque village « sécurité routière » des stands et des jeux sont proposés gratuitement à tous. Le message de la sécurité routière est repris à chaque instant et l'animateur du car podium organise des activités, des jeux et des chansons sur ce thème.

En fin d'après midi une conférence-débat sur le thème national et sur les problématiques départementales est prévue avec les différents intervenants (forces de l'ordre, associations diverses, services d'urgence, élus locaux, etc...) pour l'ensemble du public. Chaque jour un thème nouveau est abordé avec différents spécialistes et professionnels du sujet.

## **Comité d'organisation**

Le neuvième raid national cyclotouriste « sécurité routière » reliant Pernes-les-Fontaines (84) à Gap (05) est organisé par la fédération, avec l'appui des associations de la région PACA-Corse, l'épreuve sportive est dirigée et contrôlée par la commission permanente des sports (CPS).

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée du raid, avec pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement de l'épreuve.

Il est constitué de la façon suivante :

- ☒ La présidente fédérale ou son (sa) représentant(e),
- ☒ Le responsable de la partie sportive du raid,
- ☒ Les responsables de l'équipe d'encadrement de la partie sportive du raid,
- ☒ Les capitaines de route désignés avant le départ du raid et pour chaque relais

## Participants autorisés

Cette manifestation nationale est réservée aux seules associations placées sous l'égide de la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'Équipement, ainsi qu'aux équipes des Conseils généraux et de la fédération française du sport en entreprise (FFSE).

Ne sont admis à participer que les adhérents des associations affiliées notre fédération. Qu'il s'agisse des sports individuels ou collectifs à l'échelon régional ou national, seuls peuvent y participer les personnes remplissant les conditions suivantes :

- ☒ Les membres employés dans les services de l'Équipement ou ayant appartenu à notre ministère, qu'ils soient titulaires, auxiliaires ou contractuels, en activité ou retraités.
- ☒ Les stagiaires des écoles de l'Équipement y compris les étrangers au titre des échanges culturels.
- ☒ Les conjoints, concubins, descendants directs et personnes à charge jusqu'à l'âge de 25 ans, sous réserve que la personne de la famille qui appartient à l'Équipement remplisse elle-même les conditions ci-dessus.
- ☒ En plus des participants autorisés, les adhérents extérieurs, dit assimilés, dans la limite de **1/3 des raideurs de l'équipe constituée** à condition qu'ils soient membres de l'association depuis au moins deux ans dans le but de faire vivre la section sportive. Toutefois, leur nombre sera limité à **1** pour l'ensemble du raid.
- ☒ Les équipes des associations des Conseils généraux.
- ☒ Les équipes affiliées à la Fédération Française de Sport en Entreprise (FFSE)

## Inscriptions

La participation au raid cyclotouriste « sécurité routière » n'est subordonnée à aucune qualification préalable, toutefois le **nombre maximum d'équipes est fixé à 50**. Les inscriptions sont libres et retenues par ordre d'arrivée du dossier complet à la fédération (la date de la poste faisant foi).

Si besoin est, des associations d'une même région ou des candidats issus de la bourse aux sportifs peuvent se regrouper pour présenter une équipe, dans ce cas aucun raideur « assimilé » n'est autorisé. Suivant le nombre d'équipes engagées, l'organisateur du raid cyclotouriste peut faire appel aux équipes des associations des Conseils généraux ou affiliées à la fédération française du sport en entreprise (FFSE).

Chaque association participante doit fournir la fiche récapitulative signée par et sous la responsabilité du président d'appartenance accompagnée des pièces justificatives (certificat médical ou licence )

Un contrôle obligatoire, à l'issue duquel les dossards seront remis, sera effectué lors de l'arrivée des équipes de 14h30 à 17 heures la veille du départ, chaque participant devra présenter :

- ☒ la carte fédérale 2007 signée avec photo
- ☒ une pièce d'identité
- ☒ la fiche sanitaire (remise au médecin ou à l'infirmière sous pli cacheté).

## Composition des équipes

Les équipes sont composées de **cinq** raideurs minimum et de **six** raideurs maximum. Les participants auront **18 ans révolus** à la date du raid.. Les équipes sont tenues de porter les mêmes couleurs pendant les relais et la cérémonie de présentation, la publicité réglementaire FFC est autorisée.

**Le port d'un casque rigide est obligatoire pour tous les participants.**

## Déroulement du raid

Un livre de route détaillé avec les renseignements pratiques, l'itinéraire, les difficultés particulières, dénivellations, horaires de passage sera remis à chaque équipe.

Un fléchage de l'itinéraire est assuré par l'organisation la veille de chaque étape, ce fléchage est de couleur jaune avec « raid cyclo sécurité routière » et le logo fédéral. Des flèches de couleurs différentes seront mises en place à l'entrée des villes étapes pour assurer le guidage des véhicules suiveurs.

**Conditions requises :** l'entraînement nécessaire au bon déroulement du raid est estimé à 2 000 kms avant le départ, **vu la difficulté du parcours et à titre de prévention, il est préconisé de faire un test à l'effort.**

**Équipement matériel :** chaque participant devra avoir un vélo en parfait état de fonctionnement, tous les organes de sécurité (freins, pédales, roues, pneus et éclairage de nuit..) pourront être vérifiés par l'organisation avant chaque relais. Chaque raideur devra avoir le nécessaire de réparation (rustines, chambres à air, petit outillage...) **compte tenu du dénivelé il est recommandé un triple plateau ou, à défaut, un développement adapté à la montagne, des freins de rechange et un coupe-vent.**

**Étapes :** chaque étape est prévue en deux relais sauf en cas de neutralisation ou liaison suivant l'itinéraire établi par le livre de route. Chaque relais, non chronométré, est régulé par le véhicule peloton et le capitaine de route.

## Relais

Chaque responsable d'équipe inscrira **deux raideurs** maximum par relais. Toutefois, si le nombre des inscriptions le permet un raideur supplémentaire pourra être inscrit après accord du véhicule peloton, sans que le nombre de **120 raideurs** par relais ne soit dépassé.

Chaque raideur doit avoir son dossard correctement fixé et parfaitement visible, aucun changement n'est autorisé en cours de relais.

Tout raideur non inscrit et présent sur un relais sera invité par le motard arbitre à monter dans le véhicule balai.

Les véhicules hors organisation devront obligatoirement se rendre à chaque arrivée en empruntant l'itinéraire **hors course** indiqué dans le livre de route.

## Capitaine de route

Au départ du raid, un capitaine de route (maillot jaune) est désigné pour chaque relais par le comité d'organisation suivant des critères d'éthique sportive avec pour mission :

- ☒ de respecter et faire respecter la moyenne établie dans le livre de route ;
- ☒ de réguler suivant les difficultés l'allure du peloton ;
- ☒ de respecter et faire respecter la distance de **25 mètres** minimum avec le véhicule peloton ;
- ☒ de représenter l'ensemble des raideurs et faire remonter toutes demandes auprès de l'organisation ;
- ☒ d'assister au briefing général avec le comité d'organisation au départ du raid ;
- ☒ d'assister au briefing du départ de chaque relais et au debriefing à l'arrivée de chaque étape ;

**Le capitaine de route est le seul raideur autorisé** à venir à la hauteur du véhicule peloton sur demande de l'organisation ou à son initiative pour signaler tout incident et réclamations éventuelles, à faire stopper le peloton en cas d'absence prolongée d'un véhicule de protection.

**Le capitaine de route est l'interlocuteur privilégié de l'équipe d'encadrement sécurité et en particulier du motard arbitre.**

## Sécurité

L'organisation de la caravane est composée de :

### Véhicules précédant le peloton :

- ⌘ Un véhicule **ouvreur** de l'itinéraire chargé de la sécurité avancée ,
- ⌘ Un véhicule **sécurité** avec une équipe de 4 motards FNASCEE et baliseurs + 2 motards privés ( dont un arbitre ) chargés du contrôle permanent des bonnes conditions de circulation avant, pendant et après le passage du dernier raideur du peloton,
- ⌘ Un véhicule **peloton** chargé du contrôle et régulation du peloton.

### Véhicules suivant le peloton :

- ⌘ Un véhicule **infirmière** et un véhicule **ambulance** chargés de l'assistance médicale,
- ⌘ Un véhicule **assistance** chargé d'une assistance légère de réparation mécanique vélo,
- ⌘ Un véhicule **balai** et deux véhicules **minibus** chargés du transport des abandons ou cas de discipline,
- ⌘ Un véhicule **assistance** chargé d'une assistance lourde de réparation mécanique vélo.

Tous ces véhicules sont identifiés par le logo fédéral et « raid national sécurité routière cyclotouriste » et sont reliés par la radio CB.

L'organisation pourra être renforcée suivant les départements ou agglomérations par les motards de la Gendarmerie, la Police Nationale ou la Police Municipale.

L'épreuve se déroulant sous circulation, l'équipe d'organisation et les participants devront **respecter impérativement le code de la route**.

Les conditions de circulation et les règles particulières à chaque étape seront exposées par l'organisation lors d'un briefing général chaque soir de veille d'étape aucune circulation ne sera effectuée par temps de brouillard ou de pluie intense, **en cas de force majeure**, l'organisation pourra décider d'un arrêt temporaire ou de la neutralisation d'une partie de l'itinéraire. **Lors du départ de nuit**, chaque vélo devra être équipé de l'éclairage réglementaire.

En cas d'accident, de chute individuelle ou collective, le véhicule peloton informera d'un arrêt obligatoire et sous contrôle du véhicule sécurité et des motards, l'ensemble du peloton sera regroupé et stationné à l'endroit sécurisé le plus proche, les raideurs devront se conformer aux directives de l'organisation pour permettre l'accès aux véhicules de secours et d'assistance dans de bonnes conditions de sécurité routière.

## Règles de bonne conduite

Le raid national cyclotouriste « sécurité routière » est une organisation qui soutient et respecte le code de la route et les directives ministérielles. Il sera demandé à chacun que les feux de croisement soient systématiquement allumés la journée. Un comportement de citoyen responsable et respectueux des règles de civilité sera d'usage. Nous demandons à chacun que cette belle aventure soit vraiment une image porteuse de notre ministère et de ce que nous sommes tous, des adultes responsables.

Pendant les relais et pour la sécurité collective les règles suivantes seront appliquées :

- ⌘ Usage du portable interdit
- ⌘ Respect des consignes de sécurité et d'allure
- ⌘ Dépassement de l'axe médian interdit
- ⌘ Respect des directives du motard arbitre
- ⌘ Obligation de doubler les véhicules par la gauche sans dépasser l'axe médian
- ⌘ Les véhicules de l'organisation devront faciliter le dépassement d'un raideur en serrant sur la droite
- ⌘ « Arrêt pipi » interdit à gauche de la chaussée
- ⌘ « Arrêt pipi » interdit après le départ sur les dix premiers kilomètres
- ⌘ « Arrêt pipi » interdit avant l'arrivée sur les dix derniers kilomètres

## Mesures disciplinaires

### Exclusion de tout raideur doublant le véhicule peloton

### Exclusion de tout raideur effectuant seul un relais en dehors de l'organisation

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner un raideur ou une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incident grave, il peut exclure du raid l'équipe fautive.

**Rôle du motard arbitre** : au sein de l'équipe de sécurité, le motard arbitre relève tout manquement aux présentes règles, effectue un comptage après le départ et assure la liaison avec le capitaine de route.

Après le relevé du dossard et avis du comité d'organisation, le motard arbitre dispose de la faculté d'user de l'exclusion temporaire sur un relais en cours. En cas de **faute grave**, le raideur fautif sera convoqué à l'arrivée de l'étape et pourra être exclu du raid. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la fédération (suspension d'un raid en application du règlement intérieur).

## ASSISTANCE MÉDICALE

Le véhicule infirmière et le véhicule ambulance sont reliés par radio avec l'ensemble de l'organisation et par téléphones mobiles avec les établissements hospitaliers le long de l'itinéraire.

Sur avis médical, l'organisation pourra contraindre un raideur dont l'état physique le nécessiterait à l'arrêt et à sa prise en charge par la voiture balai.

Pendant le relais, chaque raideur devra s'assurer de son ravitaillement en eau (deux bidons), crème solaire et aliments énergétiques, toutefois un ravitaillement intermédiaire en eau sera assuré par les véhicules peloton, infirmière et assistance à chaque relais.

Les soins sportifs pourront être dispensés pour chaque relais pendant **trente minutes et jusqu'à quinze minutes du départ** puis **pendant trente minutes à l'arrivée**, en dehors de ces horaires seuls les cas d'urgence seront traités par les infirmières.

## ASSURANCES

La fédération est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Les participants sont couverts en « individuel accident » **dans la limite des garanties prévues par le contrat**. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages **aux vélos et équipements** pendant toute la durée du raid cyclotouriste. Concernant l'assurance des vélos, il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages pouvant être causés par une chute ou autre.

La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte et détérioration d'objets appartenant ou confiés à l'assuré (adhérent, association), ceux-ci étant exclus des garanties du contrat fédéral.

L'organisation décline toute responsabilité en cas **de non-respect du code de la route**.

**Tous les participants au raid doivent, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle-accident.**